

- et pour 2 098,74€ à l'indemnité de remboursement due par la commune au titre du remboursement anticipé du prêt au 30 octobre 2009.

L'annuité 2009 de 104 955,75 € sera réglée par la commune au moyen du loyer qui sera versé par l'EHPAD pour la dernière fois, donc, en 2009.

Les frais de notaire seront en tout état de cause à la charge de l'EHPAD, ainsi que les frais inhérents aux différents diagnostics à réaliser préalablement à la vente.

Demande de garantie par la commune à hauteur de 50%, d'un emprunt de 450 000 € à contracter par l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) « Résidence du Parc »

Pour l'acquisition de l'établissement et les frais annexes, l'EHPAD va contracter un emprunt d'un montant de 450 000 € sur 15 ans, au taux de 3,22% à échéance trimestrielle.

Le conseil municipal décide d'accorder la garantie de la commune à hauteur de 50% du montant de cet emprunt.

Le conseil général garantira également à 50% cet emprunt.

Demande de garantie par la commune, à hauteur de 80%, d'une ouverture de crédits de 55 000 € accordée par le Crédit Agricole à l'association « Le Sirque ».

Le conseil municipal décide d'accorder la garantie de la commune à hauteur de 80% d'une ouverture de crédits en compte courant d'un montant maximum de 55 000€, consentie par le Crédit Agricole à l'association "Le Sirque".

Signature d'une convention dans le domaine de l'assainissement collectif, avec le Conseil Général

Dans le cadre du suivi par le Conseil Général de l'exploitation des stations d'épuration (SATESE), le conseil municipal autorise le maire à signer une convention pour continuer à bénéficier de l'assistance technique apportée par le Conseil Général, pour le suivi du fonctionnement de la station d'épuration.

En effet, la dernière loi sur l'eau, du 30 décembre 2006, a modifié les modalités de l'assistance technique que les départements apportent aux communes, dans le domaine de l'eau. A ce titre, le SATESE doit donner lieu à rémunération.

Le Conseil Général a décidé d'appliquer les modérations prévues par les textes et ne répercutera aux communes que 20 % du coût du service, soit 0,40 € par habitant, sur la base de la population DGF, avec un seuil de recouvrement fixé à 100 €.

PERSONNEL

Recrutement du personnel saisonnier et occasionnel pour le service scolaire à partir du 3 septembre 2009

Compte tenu de la restauration sur deux sites des enfants de l'école maternelle pour l'année scolaire 2009-2010, le conseil municipal autorise les recrutements temporaires de personnel ci-après :

- **Un adjoint technique de 2^{ème} classe à raison de 12 heures hebdomadaires** (contrat occasionnel), soit 2 heures les lundis, mardis, jeudis et vendredis pour aider aux repas des enfants de l'école maternelle ainsi qu'à la surveillance de la cour ou à l'aide à la mise à la sieste, de façon à ce que à l'interclasse deux personnes soient simultanément présentes avec les enfants de l'école maternelle.

L'agent recruté effectuera aussi 4 heures les mercredis matins pour aider au ménage à l'école

élémentaire qui comptera 7 classes à la rentrée, et, en plus, la garderie et la salle du point arts visuels.

- **Un adjoint technique de 2^{ème} classe à raison de 16 heures hebdomadaires** (contrat saisonnier), soit 4 heures par jour les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 11h30 à 15h30, pour aider au service au restaurant scolaire, en remplacement de Mme Yvette NOUHAUD qui est désormais affectée à la restauration spécifique du groupe des petits de l'école maternelle : transport des repas entre le restaurant scolaire et la "cuisine satellite", mesures de la température des plats au départ et à l'arrivée, suivis des procédures en terme d'hygiène, vaisselle, nettoyage des lieux, notamment.

Création d'un poste d'agent de maîtrise par transformation d'un poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe au 1^{er} décembre 2009

Le conseil municipal autorise la création, à compter du 1^{er} décembre 2009, d'un poste d'agent de maîtrise et la suppression en corollaire d'un poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe, pour permettre la promotion interne de l'agent responsable du pôle "voirie" qui remplit les conditions requises.

Informations diverses :

*** Personnel:**

Dans la perspective d'une promotion interne de l'adjoint technique de 1^{ère} classe responsable du pôle "espaces verts" au 1^{er} décembre prochain, et préalablement à la création du poste correspondant, il est demandé au comité technique paritaire départemental placé auprès du centre de gestion, de se prononcer sur le taux de promotion du grade d'adjoint technique de 1^{ère} classe à celui d'adjoint technique principal 2^{ème} classe.

*** Activité 2008 du centre d'incendie et de secours de NEXON :**

L'activité des différents centres d'incendie et de secours de la Haute-Vienne a été présentée au conseil d'administration du SDIS le 25 juin dernier. L'activité du centre de NEXON est importante. Elle a consisté en 2008 en 371 interventions : 62 incendies, 49 accidents de la circulation, 217 secours à personne, 43 opérations diverses.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures.

A Nexon, le 3 septembre 2009

Le Maire,

Liliane JAMIN